

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 16 décembre 2024 à 18h38 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire: M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Stéphane Martin
M. Stéphane Beauregard
M. François Légaré
M. François Gastonguay
M. Éric Beauregard

Caroline Choquette, directrice générale et greffière-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

L'avis de convocation a été signifié tel que prévu par le code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de motion et dépôt de règlement pour fixer le taux de taxes et compensation pour l'exercice financier 2025;

Mme Caroline Choquette, directrice générale et greffière-trésorière explique la portée et l'objet de ce règlement.

1. **Avis de motion et dépôt de règlement pour fixer le taux de taxes et compensation pour l'exercice financier 2025**

Avis de motion est par les présentes donné par M. Éric Beauregard, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement pour fixer le taux de taxes et compensation pour l'exercice financier 2025 sera présenté pour adoption. M. Beauregard procède également au dépôt du projet de règlement.

243-12-2024

2. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard appuyé par M. Stéphane Martin et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 18h39.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.
